



**Code de vie éducatif et règles de
fonctionnement**



Code de vie éducatif

2022-2023

Un code de vie est un ensemble de valeurs, d'attitudes, de comportements sociaux et de règles de conduite qui assure le bon fonctionnement de la vie à l'école. Il s'applique donc à **TOUS (élèves et adultes)** et dans toutes les activités de l'école : classe, service de garde, service de dîner, sorties, activités parascolaires, autobus, etc.

Le code de vie de l'école Pie-XII s'appuie sur les quatre valeurs fondamentales suivantes : **le respect, la bienveillance, la persévérance et l'estime de soi**. Ces valeurs découlent d'une consultation de l'ensemble des acteurs de l'école (élèves, personnel de l'école et parents). C'est à partir de ces valeurs que les règles et les comportements attendus ont été élaborés. Ainsi, nous favorisons la création d'un milieu de vie sain, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place. Un milieu où le climat est propice aux apprentissages et qui permet de mettre de l'avant la fierté de soi et de la collectivité.

Dans notre école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

Intimidation	Violence
«Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.» (L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)	«Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique.» (L.I.P. Art 13, 30, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

Respect

JE ME RESPECTE.	<ul style="list-style-type: none"> a. Je porte des vêtements appropriés à la saison et à l'activité. b. Je m'alimente sainement. c. Je suis actif. d. Je respecte mon intimité et celle des autres. e. Je dénonce toute forme de violence ou d'intimidation.
JE RESPECTE LES AUTRES EN GESTES ET EN PAROLES.	<ul style="list-style-type: none"> a. Je m'exprime en français. b. Je vouvoie tous les adultes et j'utilise Madame et Monsieur. c. Je règle mes conflits de façon pacifique. d. Je me déplace en silence pendant les heures de classe. e. Je circule calmement et en marchant.
JE RESPECTE L'ENVIRONNEMENT.	<ul style="list-style-type: none"> a. Je pose des gestes écologiques. b. Je garde mon environnement propre et en bon état. c. Je prends soin du matériel qui m'entoure.

Ainsi, j'apprends :

- à prendre soin de moi
- à développer une image positive de moi
- à maintenir une bonne santé
- à développer des relations sociales harmonieuses
- à exprimer mes émotions et mes opinions de façon appropriée
- à développer mon autocontrôle
- à reconnaître la valeur des choses
- à bien vivre en société

Ainsi, je préviens :

- des situations de conflit

Ainsi, je contribue :

- à un climat propice à l'apprentissage et au travail
- à créer un milieu de vie agréable
- à préserver la qualité de l'environnement
- à garantir l'accès à du matériel de qualité

Estime de soi

J'APPRENDS À ME CONNAÎTRE.	<ul style="list-style-type: none"> a. Je connais mes forces et mes défis. b. Je suis fier de mes réussites. c. Je suis fier lorsque je m'améliore. d. J'accepte et j'apprends de mes erreurs. e. Je développe mon esprit d'équipe.
-----------------------------------	---

Ainsi j'apprends :

- à me faire confiance
- à ne pas me décourager
- à relever des défis personnels
- à m'autoévaluer de façon juste
- à être un bon gagnant et un bon perdant
- à grandir dans mon cœur et dans ma tête

Ainsi je développe :

- mes compétences
- mes savoirs : savoir, savoir-faire et savoir-être
- des relations sociales positives

Bienveillance

**JE CONSIDÈRE
L'AUTRE COMME
ÉTANT MON ÉGAL EN
ACCEPTANT SES
DIFFÉRENCES.**

- a. J'adopte un comportement qui favorise un bon climat de groupe.
- b. Je suis empathique :
 - Je suis à l'écoute des sentiments et des besoins des autres.
 - Je comprends l'autre et je me mets à sa place.

Ainsi, j'apprends :

- à accepter la diversité culturelle, religieuse et physique
- à m'ouvrir aux autres, être empathique
- à exprimer mes émotions et mes besoins
- à développer ma capacité d'écoute
- à vivre en société et devenir un citoyen responsable

Ainsi, je préviens :

- des situations conflictuelles

Ainsi, je contribue :

- à la création d'un milieu de vie sain, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place

Persévérance

**JE FOURNIS LES
EFFORTS
NÉCESSAIRES À MA
RÉUSSITE ET CELLE
DES AUTRES.**

- a. Je suis présent et à l'heure.
- b. Je commence et complète mes travaux dans le temps prévu.
- c. Je demande et j'accepte l'aide.
- d. J'apporte seulement le matériel nécessaire à mes apprentissages.
- e. J'encourage les efforts de mes équipes, de mes groupes et de mon école.
- f. Je reste positif devant les difficultés.

Ainsi, j'apprends :

- à gérer mon temps
- à être ponctuel
- à respecter mes engagements
- des différentes expériences vécues

Ainsi, je développe :

- mes compétences
- mon sens des responsabilités

Ainsi, je contribue :

- à ma fierté personnelle et collective
- à mon développement en tant qu'apprenant

En prévention

Nos partenaires

École

- Compréhension commune et partagée de l'école, des parents et des élèves sur les définitions de l'intimidation et de la violence
- Diffusion et explication du code de vie en début d'année scolaire
- Surveillance active des enseignants et des éducatrices du service de garde sur la cour
- Mise en place de moyens de dénonciation confidentiels
- Mobiliser les témoins pour faire diminuer la violence à l'école
- Ateliers sur les habiletés sociales en lien avec le programme *Vers le Pacifique*
- Ateliers en collaboration avec la police sociocommunitaire

Élèves

- Adopter un comportement empreint de respect envers tous les adultes et les enfants
- Signer et respecter le code de vie de l'école
- Prendre soin de son environnement et des biens mis à sa disposition
- Participer aux activités proposées en lien avec l'intimidation et les habiletés sociales
- Dénoncer toute situation de violence ou d'intimidation

Parents

- S'assurer de la compréhension du code de vie de l'école et des définitions de la violence et de l'intimidation (LIP 2012)
- Soutenir son enfant dans l'application des comportements attendus
- Participer aux rencontres proposées par le milieu scolaire ou par les organismes communautaires afin de supporter son enfant
- Superviser l'utilisation de l'internet et des réseaux sociaux (exemple: Facebook)

Une école pacifique



SPVM, poste de quartier 42
514.280.0142
www.spvm.qc.ca

Agente sociocommunitaire du SPVM
Mme Julie Mazerolle
514.280.0142

CSSS de Saint-Léonard et de Saint-Michel
514.722.3000

Commission scolaire de la Pointe-de-L'Île
www.cspl.qc.ca

Ressources

Moi j'agis
www.mojagis.com

Tel-Jeunes
1.800.263.2266
<http://teljeunes.com>

Jeunesse, J'écoute
1.800.668.6868

École Pie XII
5455 rue Dujarié
Saint-Léonard, Québec
HIR 1K4
514.321.7570

Prévenir et combattre la violence et l'intimidation à l'école

Conformément au projet de loi n°56 et à la loi sur l'instruction publique (LIP)



Définitions

Avant de faire un signalement ou une plainte concernant un événement, il est important de tenir compte des définitions suivantes :

Intimidation :

«Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.» LIP 2012

Violence : «Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.» LIP 2012

Conflit vs intimidation

Conflit	Intimidation
Les élèves peuvent être amis	Les élèves ne sont pas amis
Geste occasionnel, parfois agressif	Geste répétitif, s'accompagne d'agressivité ou d'exclusion
Même force physique et psychologique	Déséquilibre des forces
Réactions émotives pour les deux enfants	Peu ou pas de réaction émotive pour l'intimidateur

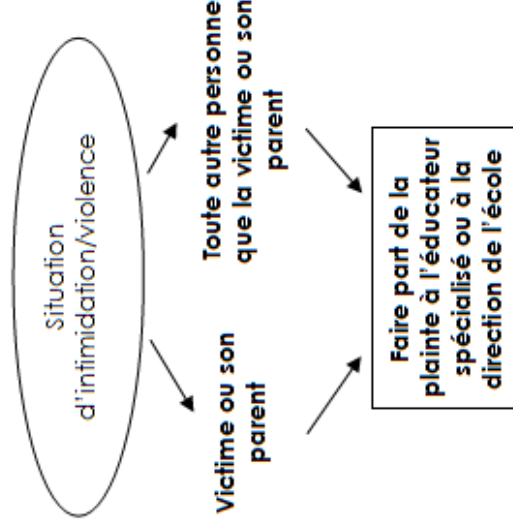
Source : Desbiens & Lemay, 2007

Pour que ce soit de l'intimidation, le comportement doit être **répétitif** avec l'intention de **faire du mal** et il doit y avoir un **déséquilibre de forces**.

S'il s'agit d'un **conflit**, il sera traité selon le code de vie de l'école.

En cas de **doutes ou de questionnements** sur une situation de violence, il nous fera plaisir de vous aider. N'hésitez pas à communiquer avec nous. L'alliance école/famille est un gage de réussite scolaire pour votre enfant.

Procédure d'intervention



Dans les 24 heures suivant la réception de la plainte :

- 1- La direction prend connaissance de la plainte ou du signalement.
- 2- Un membre de l'équipe école rencontre les personnes impliquées: victime, agresseur ou intimidateur et témoin.
- 3- Il transmet les informations sur la situation aux parents et les implique dans la recherche de solutions.
- 4- La direction fait une rétroaction à la personne qui a fait la plainte.

Tous les signalements et plaintes sont soumis à des règles de confidentialité.

Mes forces et mes défis

Période 1		
Début :		Fin :
Force :	Défi :	Stratégie :

Période 2		
Début :		Fin :
Force :	Défi :	Stratégie :

Période 3		
Début :		Fin :
Force :	Défi :	Stratégie :

Période 4		
Début :		Fin :
Force :	Défi :	Stratégie :

Période 5		
Début :		Fin :
Force :	Défi :	Stratégie :

Politiques et procédures

Politique vestimentaire

- Je me présente à l'école avec une apparence et une tenue propre, adéquates et sécuritaires. Je porte des chaussures appropriées.

Sont interdits :

- Le short, la jupe et la robe, mi-cuisse et moins et la camisole à bretelles « spaghetti ».
 - Tous vêtements et accessoires associés à la violence ou véhiculant des messages inappropriés.
 - Chapeau et casquette à l'intérieur de l'école.
 - Sandales de plage.
- Je porte une tenue adéquate pour le cours d'éducation physique (à partir du deuxième cycle, les élèves se changent pour ce cours).

Politique alimentaire

- J'apporte une collation santé.
 - Les friandises ainsi que la gomme sont interdites.

Politique des retards non motivés

L'élève est en retard lorsque les trois rangs sont entrés dans l'école.

- S'il reste un adulte sur la cour, il entre avec lui et se dirige au secrétariat pour recevoir un billet de retard. Sinon, l'élève doit entrer par la porte principale, à l'avant de l'école.
- Les retards sont compilés par étapes.

L'intervention est graduée ainsi selon le nombre de retards accumulés durant l'étape.

- 1^{er} retard non-motivé: Le billet est agrafé dans l'agenda et signé par le parent.
- 2^e retard non-motivé: Le billet est agrafé dans l'agenda et signé par le parent.
- 3^e retard non-motivé: Le TES peut rencontrer l'élève.
- 4^e retard non-motivé: Communication aux parents faite par le TES.
- 5^e retard non-motivé: Communication aux parents faite par la direction.
- 6^e retard non-motivé: Intervention personnalisée.

Des procédures qui impliquent mes parents

Pour aider au bon fonctionnement de l'école, voici quelques informations à l'intention des parents.

1. Lorsque mon enfant va à l'école, c'est qu'il est en santé. Il est donc inutile de lui donner un billet pour rester à l'intérieur aux récréations sauf sur avis médical.
2. J'avise l'école du retard ou de l'absence de mon enfant par l'un de ces moyens :
 - Je communique directement avec l'enseignant
 - Je téléphone au secrétariat
 - J'envoie un courriel ou un texto à cette adresse
 - pie-xii-absence@csspi.gouv.qc.ca
3. La fréquentation assidue de mon enfant à l'école est essentielle à sa réussite scolaire. Ainsi l'école ne peut pas autoriser de voyage à l'étranger pendant l'année scolaire. L'absence prolongée de mon enfant à l'école risque de compromettre son année scolaire et peut causer des retards importants dans son apprentissage. Je suis responsable de sa présence à tous les jours (L.R.Q. chap I-13.3, a. 17).
Je comprends que son enseignant (e) n'est pas tenu (e) de reprendre avec mon enfant la matière et les travaux qu'il pourrait manquer pendant son absence.
4. Afin de favoriser le succès de mon enfant, je m'assure que ses devoirs et leçons à la maison sont faits avec soin.
5. Si je dois venir chercher mon enfant à la fin des cours ou après les activités parascolaires, je l'attends à l'extérieur de l'école. Dans des cas d'urgence, je m'adresse au secrétariat.
6. Lorsqu'il y a **urgence seulement**, je téléphone au secrétariat de l'école pour faire un message à mon enfant. Je ne laisse pas de message sur le répondeur.
Les heures du secrétariat sont: 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30
7. Comme je suis le premier responsable de mon enfant, je le motive à respecter toutes les règles et je supporte l'école dans l'application de ces dernières



**Le seul matériel permis à l'école est le matériel scolaire.*

Quelques règles complémentaires

1. L'élève qui arrive en retard doit passer par le secrétariat ; il doit entrer à l'école par la porte principale.
2. Pour permettre à un enfant de retrouver ses vêtements perdus, il serait facilitant que ceux-ci soient clairement identifiés. Les vêtements trouvés sont conservés près de la sortie du service de garde (porte 9).
3. Les élèves qui manquent leur autobus ou qui attendent depuis plus de 5 minutes un parent qui devait venir les chercher à la fin des classes doivent aller en informer la secrétaire de l'école.
4. Ni la bicyclette, ni la planche à roulettes, ni les patins à roulettes ne peuvent être utilisés sur la cour d'école. Ces articles restent sous l'entière responsabilité de l'élève.
5. Les élèves transportés par autobus scolaire sont soumis aux règles de sécurité et aux consignes données par le conducteur. Calme et respect sont à la base d'un comportement civique approprié. Ces élèves sont tenus de prendre l'autobus, à moins d'un avis écrit des parents.

Des mesures visant à assurer la sécurité

1. En cas de malaise ou d'accident, selon la gravité du cas :
 - L'école verra à ce que les premiers soins soient prodigués.
 - Au besoin, l'école communiquera avec les parents qui décideront des suites à donner (retour à la maison, visite à la clinique ou à l'urgence).
 - Lorsqu'un transport en ambulance est nécessaire, nous demandons d'abord l'accord des parents. **Si on ne peut les rejoindre, la direction de l'école prend la décision. Le transport en ambulance est aux frais des parents.**
2. Lorsqu'un élève doit quitter l'école avant la fin des classes, il passe par le secrétariat.

N.B. Normalement les parents avisent l'école par téléphone ou par écrit pour tout départ hâtif et viennent chercher leur enfant
3. En tout temps en cas de fermeture de l'école pour force majeure (panne d'électricité, etc.) l'enfant devrait savoir où aller si les parents ne sont pas à la maison.

Les horaires

L'année scolaire compte 180 jours de classe pour les élèves.

Il y a 20 journées pédagogiques au cours de l'année.

Les journées de congé et les journées pédagogiques sont indiquées au calendrier scolaire remis à la rentrée.

HORAIRE DE LA JOURNÉE :

Afin de bénéficier d'un encadrement sécuritaire, les élèves ne doivent pas se présenter sur la cour avant :

7h40 le matin
12h30 le midi

En cas de grand froid ou de forte pluie, les surveillants feront entrer les élèves dans l'école dès 7h40 ou 12h30 selon le cas.

C'est à compter de ces heures qu'une surveillance est assurée sur la cour par le personnel de l'école.

	MATERNELLE À 6 ^E ANNÉE
ENTRÉE DU MATIN	Précolaire : 8h43 Primaire : 7h50
SORTIE DES ELEVES	11h20 à 11h30
ENTRÉE DU MIDI	Précolaire : 12h40 Primaire : 12h35
SORTIE DES ÉLÈVES	Précolaire : 14h55 à 15h00 Primaire : 15h00 à 15h10



Pour l'année 2022-2023, nous continuerons d'être soucieux d'appliquer les consignes recommandées par la santé publique, s'il y a lieu. Nos interventions viseront à rappeler et à enseigner les comportements favorisant le bien-être physique de tous. Ces comportements viendront mettre en lumière certaines valeurs et règles déjà présentes dans notre milieu.

Je suis empathique :

- Je suis à l'écoute des sentiments et des besoins des autres
- Je comprends l'autre et je me mets à sa place
- Je respecte mon intimité et celle des autres

Ainsi nous mettrons en lumière deux valeurs déjà soulignées dans notre code de vie :

**LA BIENVEILLANCE
ET LE RESPECT.**

Ainsi, les élèves apprendront plus spécifiquement les 2 comportements suivants :

- 1- Je tousse ou j'éternue dans mon coude ou dans un mouchoir;
- 2- Je me lave les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou avec une solution antiseptique;

Signatures

Je, _____, du groupe _____, atteste avoir lu et m'engage à respecter le code de vie éducatif de l'école PIE-XII, le document « Prévenir et combattre la violence et l'intimidation à l'école » ainsi que les politiques, les procédures et les règles de fonctionnement de l'école.

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Signature d'un parent : _____ Date : _____

